ICS: 91.100.10

norme belge enregistrée

NBN EN 1015-11/A1

1e éd., juin 2007

Indice de classement: B 24

Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 11: Détermination de la résistance à la flexion et à la compression du mortier durci

Proeven voor metselmortel - Deel 11: Bepalen van de buigsterkte en druksterkte van verharde mortel

Methods of test for mortar for masonry - Part 11: Determination of flexural and compressive strength of hardened mortar

Autorisation de publication: 31 janvier 2007

La présente norme européenne EN 1015-11/A1:2006 a le statut d'une norme belge.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français).

standards for .be

Bureau de Normalisation - Avenue de la Brabançonne 29 - 1000 Bruxelles - Belgique
Tél: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be
Banque 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOT BEB1 TVA: BE 0880.857.592

© NBN 2007

Prix: groupe 5

ICS: 91.100.10

Geregistreerde Belgische norm

NBN EN 1015-11/A1

1e uitg., juni 2007

Normklasse: B 24

Proeven voor metselmortel - Deel 11: Bepalen van de buigsterkte en druksterkte van verharde mortel

Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 11: Détermination de la résistance à la flexion et à la compression du mortier durci

Methods of test for mortar for masonry - Part 11: Determination of flexural and compressive strength of hardened mortar

Toelating tot publicatie: 31 januari 2007

Deze Europese norm EN 1015-11/A1:2006 heeft de status van een Belgische norm.

Deze Europese norm bestaat in drie officiële versies (Duits, Engels, Frans).

standards for .be

Bureau voor Normalisatie Brabançonnelaan 29 B-1000 Brussel België
Tel: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be
Bank 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOT BEB1 BTW: BE 0880.857.592

© NBN 2007

Prijsgroep: 5

NORME EUROPÉENNE

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

EN 1015-11:1999/A1

Décembre 2006

ICS 91.100.10

Version Française

Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 11: Détermination de la résistance en flexion et en compression du mortier durci

Prüfverfahren für Mörtel für Mauerwerk - Teil 11: Bestimmung der Biegezug- und Druckfestigkeit von Festmörtel

Methods of test for mortar for masonry - Part 11: Determination of flexural and compressive strength of hardened mortar

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN 1015-11:1999. Il a été adopté par le CEN le 26 octobre 2006.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

© 2006 CEN Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres nationaux du CEN.

Réf. n° EN 1015-11:1999/A1:2006 F

Avant-propos

Le présent document (EN 1015-11:1999/A1:2006) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 125 “Maçonnerie”, dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cet amendement à la Norme européenne EN 1015-11:1999 devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 2007, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juin 2007.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

2 Références normatives

Supprimer le texte introductif « La présente Norme européenne comporte… il est fait référence s'applique. »

Et le remplacer par :

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

Dans tout le document, supprimer toutes les occurrences de "pr" *qui précèdent les références EN.*

8.1 Appareillage

Modifier "(voir Figure 2)" *pour lire* "(voir Figure 1)". *Déplacer la Figure 2 de l'Annexe A et l'insérer avant le Tableau 2. Renuméroter cette figure en* Figure 1.

9.2.2 Application de la charge

Supprimer le texte de ce paragraphe et le remplacer par le suivant :

« Appliquer la charge sans à-coups et l'augmenter progressivement jusqu'à ce que la rupture se produise. A titre indicatif, l'Annexe B recommande des vitesses de mise en charge pour les différentes classes de mortiers de maçonnerie et d'enduits.

Enregistrer, en N, la charge maximale appliquée au cours de l'essai. »

Annexe A

Modifier Figure 1 *pour lire* Figure A.1.

Ajouter la nouvelle Annexe B suivante :

Annexe B
(informative)

Vitesses de mise en charge recommandées pour les différentes classes de mortiers de maçonnerie et d'enduits

Les vitesses,en N/s, de mise en charge recommandées pour les différentes classes de mortiers de maçonnerie et d'enduits, sont données au Tableau B.1.

Tableau B.1 — Vitesses de mise en charge recommandées

Mortiers de maçonnerie		**Mortiers d'enduits**	
Catégorie	Vitesse de mise en charge (N/s)	Catégorie	Vitesse de mise en charge (N/s)
M 1	50	CS I	50
M 2,5	100	CS II	100
M 5	200	CS III	200
M 10	400	CS IV	400
M 15	400		
M 20	400		